

LE PRÉCURSEUR,

JOURNAL CONSTITUTIONNEL DE LYON ET DU MIDI.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCE, INDUSTRIE ET COMMERCE.



Ce Journal paraît tous les jours excepté le lundi. — Le prix de l'abonnement est de 16 fr. pour trois mois, 51 fr. pour six mois, et 60 fr. pour l'année. — Affranchissemens pour l'étranger, 2 fr. par trimestre. — On s'abonne à Lyon, rue Saint-Dominique, passage Condere au deuxième étage; à PARIS, chez M. SACRELET, libraire, place de la Bourse, et chez tous les Libraires et Directeurs des Postes. — Les lettres et paquets doivent être affranchis.

LYON, 7 juillet 1827.

BUREAU DE CONSULTATIONS GRATUITES POUR L'EXERCICE DES DROITS ELECTORAUX.

Nous avons reçu plusieurs lettres de la part de personnes qui nous consultent sur les formalités qu'elles ont à remplir pour obtenir leur inscription sur les listes d'électeurs et de jurés. Notre réponse à chacune de ces lettres ne remplirait pas complètement le but de nos correspondans; elle ne serait qu'une solution générale des questions qui nous sont proposées, et l'on sait que les règles générales se modifient à l'infini dans leur application à des cas particuliers. Mais nous avions prévu qu'un grand nombre de nos concitoyens éprouveraient des doutes sur l'existence de leurs droits ou sur la manière de les exercer, et nous nous félicitons de pouvoir leur offrir un secours plus efficace que ne le serait un long et stérile commentaire sur la législation. Des avocats attachés au barreau de Lyon, ont pris la généreuse détermination de donner, tour-à-tour et jusqu'à la clôture définitive des listes, des consultations gratuites sur toutes les questions et les difficultés qui naîtront de la loi du 2 mai dernier et des lois précédentes. Nous nous empressons d'annoncer que ces consultations auront lieu dans les bureaux du *Précurseur* les lundi et mercredi de chaque semaine, à cinq heures du soir, à compter de lundi prochain.

Nous espérons que cette institution sera de quelque secours à la chose publique. Le moment est venu où les citoyens ne peuvent négliger d'exercer leurs devoirs, sans se rendre coupables envers le trône constitutionnel et envers la France. Aujourd'hui, on ne s'occupe des listes électorales que pour la composition du jury; mais elles serviront plus tard aux élections. Qui peut prévoir si demain la députation du Rhône ne sera pas incomplète? Qui pourrait affirmer que le ministère ne dissoudra pas les chambres lorsque les listes seront formées? Qui pourrait assurer que les collèges électoraux ne seront pas convoqués cette année? Il existe sans doute, pour les électeurs, des moyens de faire rectifier les listes où ils n'ont pas été compris; mais le délai est court, et d'ailleurs n'a-t-on à craindre ni les erreurs volontaires, ni les surprises, ni les dénis de justice,

GRAND THÉÂTRE PROVISOIRE.

De l'Orchestre. — *Joconde*.

Dans notre feuilleton du 50 juin nous avons présenté quelques observations sur la place que les chefs de musique occupent à l'orchestre de nos théâtres, et nous avons exprimé le désir de voir introduire dans cette partie du spectacle une amélioration qui nous semble réclamée par le bon sens. Plusieurs personnes ont paru croire que tout changement dans les usages établis était impraticable. Nous pensons que ces personnes sont dans l'erreur, et nous allons chercher à le prouver en donnant quelque développement à notre opinion.

Dans nos orchestres actuels, le chef de musique est placé au centre du premier rang de musiciens, ayant à sa droite et à sa gauche les différentes parties de l'harmonie, et derrière lui toute la symphonie. Nous trouvons cette disposition vicieuse en ce qu'elle laisse la plus grande partie des exécutans hors de la vue de celui qui doit les diriger; que dès lors il lui est presque impossible d'imprimer de la précision aux mouvemens, de faire observer toutes les nuances du *piano*, du *crescendo*, du *forte*; de prévenir les fausses rentrées d'instrumens, les *queues*, pour nous servir d'un terme d'argot musical; en un mot, d'exercer sur l'ensemble de l'exécution une surveillance qui deviendrait facile si l'on tentait l'innovation dont nous avons voulu parler. Cette innovation consisterait à placer le chef d'orchestre au centre et un peu en arrière du dernier rang de musiciens; de cette manière il embrasserait d'un seul coup-d'œil tout son orchestre, pourrait d'un signe presser ou ralentir la mesure, et donner enfin à l'exécution toute la perfection dont elle est susceptible.

On dira peut-être que le moyen dont nous conseillons l'application n'obvierait qu'imparfaitement à l'inconvénient que nous avons signalé; que si le maître de musique a devant lui tous les musiciens, une partie de ceux-ci (l'harmonie), lui tournera le dos, et se trouvera par là privée de l'appui de son chef. Cette objection est plus spécieuse que solide; car qui empêcherait qu'au lieu d'être tournés vers la scène les instrumens à vent fissent face au public, et par conséquent à celui qui les conduit? Si au premier aspect cette proposition paraît bizarre à quelques personnes, nous les prions de remarquer qu'il est de toute inutilité que les musiciens voient ce qui se passe sur le théâtre; qu'ils n'ont rien à indiquer

? Quel repentir amer viendrait affliger l'électeur qui, par sa propre négligence, serait exclus des collèges et ferait perdre, par l'absence de son vote, la majorité à un candidat constitutionnel? Electeurs lyonnais, ne vous endormez pas dans une trompeuse sécurité,

! ne cédez pas au désir de vous affranchir des fonctions du jury; elles sont allégées lorsqu'elles sont supportées par un grand nombre; elles constituent d'ailleurs un devoir du citoyen, et ce devoir est sacré,

— On nous écrit de Paris :

Un particulier fort connu vient de vendre, à une maison de commerce établie depuis cinq ou six ans, une partie d'esprits, au prix énorme de 1,500,000 fr. Ce marché dont on parle beaucoup ici, présente cette singularité que le vendeur et l'acquéreur ont fait l'un et l'autre une mauvaise affaire, en ce que la marchandise en changeant de main, a perdu tout-à-coup cent pour cent de sa valeur primitive.

— Dans son N° du 7 juillet, la *Gazette* propose d'employer les traitemens du clergé par des dotations en biens fonds; ce constituerait ainsi les grandes propriétés, et l'on pourrait atteindre ce but en autorisant l'acceptation des legs et des donations, qui ne tarderaient pas à s'accroître. L'aveu est naïf, et nous en-

aux acteurs, et que, placés comme ils le sont actuellement, les sons qu'ils tirent de leurs instrumens sont en partie absorbés par le voisinage trop immédiat des planches de la scène, tandis que tournés en face des spectateurs, ils concourraient plus efficacement à l'effet que doit produire l'orchestre. Que l'on considère aussi que dans les orchestres de nos concerts, tous les musiciens sont en face des auditeurs, et l'on reconnaîtra que nous ne proposons rien d'étrange. Pourquoi ce qui est de rigueur dans un orchestre de concert, ne serait-il pas pratiqué dans un orchestre de théâtre?

Nous ne dissimulons pas qu'en disposant l'orchestre comme nous venons de le dire, le chef de musique serait moins à portée de guider Messieurs et Mesdames les choristes, qui, certes, n'ont pas le moins besoin de son appui; ce serait un mal sans doute; mais on pourrait y remédier en plaçant dans la première coulisse un maître des chœurs qui n'aurait d'autre fonction que d'assurer la meilleure exécution de cette partie essentielle de nos opéras. C'est dans l'intérêt de l'art que nous nous abandonnons à ces réflexions: nous les livrons au public sans avoir la prétention de vouloir le convertir à notre opinion.

Il nous reste peu d'espace pour parler de *Joconde*. Ce joli opéra a été joué et chanté hier avec une rare médiocrité. Le physique de Vignes ne représente pas mal le bel *Artolphe* que, dans la pièce, on appelle le comte *Robert*. C'est le seul éloge que nous puissions faire de cet acteur.

Griçon est un *Joconde* des mieux étoffés; mais sa voix sourde, sans nerf et sans légèreté, est peu convenable à ce rôle dans lequel il a été d'une faiblesse remarquable. Dans aucun des jolis morceaux qu'il a chantés, il n'a fait entendre un seul son de poitrine, et nous avons cru nous apercevoir qu'il a été obligé de transposer plusieurs passages du récitif de l'air: *Dans un amoureux délire*.

Mesd. Goossens et Desvignes ont des rôles peu importants, du moins ces dames les ont rendus tels.

Le jeu piquant de M. le Folleville a un peu ranimé les derniers actes de l'opéra. André s'est fait applaudir dans le rôle du Balli, surtout dans la scène qui finit par ces mots: *je n'ai pas peur, j'ai la force armée*.

Il y avait peu de monde à cette représentation. Il semblait que le public eût deviné la manière dont *Joconde* serait joué.

gations les testateurs à prendre bonne note de ses désirs de la Gazette.

— La première représentation de *Louis XI* est fixée à lundi prochain. Si nous en croyons quelques *ou dit*, certaines personnes seraient disposées à siffler cette pièce, parce que son auteur a été membre de l'association des Bonnes-Lettres. Ces personnes se montreraient bien mal instruites du mouvement qui a poussé la littérature tout entière, même les Bonnes-Lettres, du côté des doctrines de notre époque. Aux Bonnes-Lettres aussi se trouvait ce Charles Lacretelle

; dans la même association figurait ce Victor Hugo, qui a célébré en si beaux vers les trophées de la Colonne-Vendôme; et ne sait-on pas que les Guiraud, les Soumet, les Ancelot ont depuis long-temps abdiqué les faveurs du faubourg St-Germain, pour célébrer la gloire, la patrie et la liberté? Allons donc voir et juger la comédie de M. Mély-Jeanin sans prévention contre sa personne. Le peintre de la tyrannie de Louis XI ne saurait être un partisan du despotisme.

— Un vol considérable a été commis, il y a quelques jours, dans les magasins de MM. Perroncel et Comp., rue Grenette.

— Un autre vol a été commis chez M. Théodore Perret, marchand de fer, quai St-Antoine.

— Un voleur a été dernièrement arrêté dans l'église de Fourvières. Ce voleur nommé Collonges, s'est évadé nombre de fois, et il est presque impossible de le retenir en prison. Arrêté au mois d'octobre dernier à Marseille, il brisa la prison de Loriol pendant sa translation, et depuis rôdait à Lyon et aux environs. Il avait un fils naturel en cette ville, et par suite il était lié avec une famille de sayoyards qui lui procurait de faux passeports, et sans doute des retraites. L'autorité ayant acquis la preuve de la connivence de cette famille, a provoqué contre elle des poursuites et son expulsion du royaume. Il paraît que Collonges, privé de cet appui, n'a pu se cacher avec autant de soin que précédemment, et qu'ainsi la police qui était à sa piste a pu agir avec plus de succès.

— « Dès le moment où l'arrivée de M. Bourdeau à Limoge, fut connue, les électeurs du grand et du petit collège, les habitants et négocians de cette ville, dont les noms suivent, s'empressèrent d'offrir à cet honorable député un banquet en témoignage de gratitude de la conduite éminemment constitutionnelle qui l'a distingué dans les dernières sessions.

» Les commissaires et ordonnateurs de cette fête étaient MM. Nouaillher, ex-maire pendant quinze ans, et président actuel du tribunal de commerce;

» François Pouyat, ex-maire et ex-président du tribunal de commerce;

» Jean-Baptiste Mauransane, ex-président du tribunal de commerce;

» Disnematin-Dessales, ex-président du tribunal de commerce et lieutenant-colonel de la garde nationale;

» Alluand aîné, ex-adjoint de maire.

» Les signataires de la souscription étaient, etc.

» Le banquet a eu lieu au jardin de Tivoli, au son d'une musique harmonieuse. M. F. Pouyat, président de la commission, a porté la santé du Roi et de la charte.

» M. Disnematin-Dessales, celle de la *légitimité et des libertés publiques*.

» Ensuite on a porté celle de *M. Bourdeau et de ses honorables amis qui ont si énergiquement défendu nos libertés publiques et nos institutions constitutionnelles*.

» M. Bourdeau a répondu par une profession de foi digne d'un loyal député. Au dessert, il a été fait une collecte pour les pauvres qui a produit 127 fr. Après le dîner, les dames de la ville se sont rendues au bal qui avait été annoncé à cette occasion, et qui a eu lieu dans le jardin magnifiquement illuminé. Cette réunion a été des plus brillantes; c'était une vraie fête de famille où régnaient la joie et la cordialité la plus franche et devant laquelle disparaissaient toutes les nuances d'opinion.

» A dix heures, il a été lancé un ballon aux cris de *vive le Roi! vive la charte!* Tout s'est passé dans le plus grand ordre. Les sérénades données à notre digne mandataire ont terminé cette fête.

» Quelques jours auparavant, le corps des notaires, ensuite celui des avocats, avaient également offert un banquet à l'honorable M. Bourdeau. » (Indicateur de Bordeaux.)

Il vient de sortir des presses de M. Louis Perrin, imprimeur, grande rue Mercière, n° 49, un pamphlet tout à la fois politique, religieux et littéraire (1), espèce de *macédoine*, composée en grande partie d'articles insérés dans la *Gazette de Lyon*, ou refusés par elle. Nous donnerons à nos lecteurs une analyse de cet ouvrage.

En attendant, nous mettons sous leurs yeux un petit extrait fidèlement copié dans la nouvelle brochure; nous pensons qu'il ne semblera déplacé à nos abonnés,

L'auteur a parlé de Voltaire.

« Au nom de ce cynique et trop célèbre vieillard, continue le

(1) Projet d'une colonne monumentale à ériger en l'honneur de la philosophie moderne. Lyon, chez Louis Perrin, imprimeur, grande rue Mercière, n° 49.

sage et modéré pamphlétaire, quel est le citoyen honnête qui ne se sente enflammé de courroux? Jusques à quand ce nom, près duquel celui d'Erostrate pâlit et rentre dans le néant, viendra-t-il affliger nos yeux et nos oreilles? Mais, que dis-je! le buste de cet impie qui voulut anéantir la religion, et dont les efforts diaboliques ont contribué si puissamment à confondre l'ordre social, semble encore triompher à nos yeux des malheurs que son philosophisme a versés sur la patrie. Lyonnais, l'homme dont les écrits ont produit les Châllier, les Couthon, les Collot-d'Herbois, domine encore insolamment dans votre bibliothèque publique; il y insulte avec sarcasme aux philosophes chrétiens, aux pères de l'Eglise et à tous nos grands maîtres en littérature. Cet écrivain superficiel semble y tenir arrogamment le sceptre de toutes les connaissances humaines; il profane l'enceinte, comme son odieux squelette a profané, avec ceux de Marat et de Rousseau, le temple élevé à Dieu sous l'invocation de la sainte bergère de Nauterre; il semble y insulter aux larmes que vous versez sur les objets de vos affections, si barbairement immolés à la rage de ses adeptes. Jusques à quand, chrétiens Lyonnais, souffrirez-vous que l'image du *Christ-Moque* souille de sa présence le sol arrosé du sang des Pothin et des Irénée! Etes-vous donc devenus insensibles à l'honneur de votre antique cité? Voulez-vous repousser de votre bibliothèque l'étranger, le voyageur chrétien? Voulez-vous qu'elle ne soit abordable qu'aux fauteurs et aux partisans du libéralisme. » (page 87 et 88.)

Après cette éloquente philippique, nous tournons quelques feuillets, et nous trouvons à la page 99 l'avertissement dont suit la teneur:

« Dans le tems assez long qui s'est écoulé pendant l'impression de cet opusculé, le buste du patriarche de Ferney dont il est question page 87, a été retiré de la bibliothèque de Lyon. Il y a toute apparence qu'on en a l'obligation à M. le nouveau bibliothécaire, qui aura remarqué combien la présence de ce buste était inconvenante. Cette action ferait l'éloge de ses sentimens. »

PRIX DES GRAINS.

MARCHE DU 7 JUILLET.

	Le double-boisseau.		Le double-boisseau.
Froment beau . . .	4 f. 85 c.	Orge moindre . . .	2 f. 40 c.
Id. moyen . . .	4 75	Mais . . .	3 15
Id. moindre . . .	4 65	Blé noir . . .	2 20
Seigle beau . . .	2 85	Pommes . . .	2 10
Id. moindre . . .	2 75	Avaines de terre rouges.	
Orge belle . . .	2 50	Id. blanches . . .	

Paris, 5 juillet 1827.

On lit dans le *Moniteur*: « Le conseil chargé de la surveillance de la censure a tenu sa première séance hier soir à la chancellerie; il s'y réunira de nouveau mercredi. »

— La corvette l'*Africaine*, partie d'Alger le 24 juin, est arrivée à Toulon. Elle rapporte que l'avis de la *Volcan* était arrivé devant Bone le 17, et y avait trouvé l'*Artésienne*, venant de Tunis, où l'événement d'Alger était déjà connu. Le 18, les Français résidant à Bone et leurs propriétés mobilières avaient été embarqués, et le 19, le fort de la Cale évacué. Les pêcheurs de corail sont conduits devant Livourne par le *Volcan* et l'*Artésienne*, qui se rendront ensuite à Toulon pour y déposer les passagers et leurs effets. Avant l'arrivée de l'*Africaine* à Alger, la *Marie-Thérèse* avait été envoyée à Bone; elle devait aller de là à Tunis, pour savoir si la corvette algérienne y avait relâché en revenant d'Alexandrie. Si la corvette n'avait point paru, la *Marie-Thérèse* devait l'attendre au passage. M. le contre-amiral Rigny a été informé par l'*Aurore* de l'état des choses d'Alger.

(*Moniteur*.)

— Plusieurs journaux d'Allemagne s'accordent à annoncer que M. Capo-d'Istria a quitté Pétersbourg pour se rendre en Grèce.

— Une lettre particulière de Philadelphie annonce que la nouvelle souscription ouverte aux Etats-Unis pour fournir des secours aux Grecs sera promptement remplie. Il paraît qu'elle produira environ cent mille piastres. (plus de 500,000 fr.) La ville de New-York aura contribué pour 35,000 piastres, celle de Philadelphie pour 20,000, Boston pour 9 mille, Baltimore pour 5 mille; le reste sera fourni par les autres parties de l'Union. Un navire portant une cargaison d'objets destinés au gouvernement grec venait de partir de New-York pour Napoli de Romanie, et un second devait faire voile du même port peu de jours après celui-ci. Deux bâtimens chargés de même et ayant la même destination ont dû être expédiés de Philadelphie. Les dames de Baltimore avaient fabriqué quantité d'ouvrages élégans qui, envoyés à une foire, y ont été vendus à des prix beaucoup au-dessus de leur valeur; cette vente a produit une somme assez considérable qu'on a employée à l'achat d'objets utiles aux Grecs.

— La giraffe est arrivée depuis quelques jours à Paris. Un nègre du Darfour, nommé Atir, et un maure du Sennaar, nommé Hassan, envoyés tous deux par le pacha d'Egypte, et coiffés du turban, tenaient l'animal en lesse, et étaient suivis de deux autres Africains; on lui avait ôté à la barrière son habit de voyage composé d'une robe de toile cirée aux armes de France; une

escorte de vingt-cinq gendarmes lui avait été envoyée à la barrière de Villeneuve-Saint-Georges. Pendant toute la route de Marseille à Paris, trois gendarmes lui ont été successivement fournis par tous les postes. Une voiture contenant divers autres animaux envoyés par le pacha pour le roi de France, précédait le cortège. M. Geoffroy-Saint-Hilaire, oubliant le soin de sa propre santé pour l'intérêt de la science, a constamment accompagné la giraffe jusqu'à quelques lieues de Paris, et ne l'a confiée à son fils que lorsque sa maladie est devenue assez grave pour qu'un effort de plus eût compromis sa vie. La giraffe a été logée dans l'Orangerie avec plusieurs autres animaux égyptiens envoyés avec elle. C'est avant-hier qu'elle a fait sa première promenade. Plus de dix mille personnes sont allées successivement lui rendre leur visite. Le public est admis tous les jours à la voir de dix heures à midi.

EXTERIEUR.

ANGLETERRE.

Londres, 29 juin.

Le gouvernement a dernièrement soumis au parlement un tableau des exportations des principaux articles du produit des fabriques anglaises durant les trois dernières années. Comme on pouvait s'y attendre, durant l'année dernière il y a un grand déficit dans ces articles.

Le nombre des yards de cotonnades exportées durant l'année qui s'est terminée le 5 janvier 1825, a été de

1825	544,440,589
1826	336,459,204
1827	267,021,635

Cependant il y a eu une augmentation dans l'exportation des cotons filés ; car on a exporté 55 millions de livres pesant dans l'année qui s'est terminée le 5 janvier 1825, 52 millions en 1826, et 42 millions en 1827.

Les étoffes de laine qui forment, pour l'importance, la seconde branche de nos manufactures ont également éprouvé un grand déficit.

Le nombre des pièces d'étoffes de laine exportées dans l'année qui s'est terminée le 5 janvier 1825, a été de

1825	1,856,201
1826	1,742,505
1827	1,618,103

Le nombre des yards déclarés a été :

En 1825	7,549,977
1826	7,803,776
1827	4,941,707

Les toiles de lin déclarées durant les trois années s'élèvent : dans la première à 65 millions de yards, dans la seconde à 52 millions, et dans la troisième à 59 millions.

La quincaillerie et la coutellerie, qui forment notre troisième et principale branche de commerce, semblent avoir moins souffert, car la quantité exportée a été de 214,257 quintaux pour 1825, 219,909 pour 1826 et 192,702 pour 1827.

Le cuir, travaillé ou non travaillé, s'est élevé pendant ces trois années à 1,744,105, 1,595,750 et 1,261,245 livres pesant.

Dans la poterie, la verrerie, les chapeaux, enfin dans presque toutes les branches il y a eu un déficit sensible.

Le fer et l'acier, travaillés et non travaillés, ont augmenté : la valeur déclarée dans les trois années a été de 851,578 liv. st., 1,050,091 liv., 1,107,724 liv. Le commerce du fer et de l'acier a pris depuis long-tems une grande importance, et il en acquiert encore ; et si l'on tient compte des quantités considérables employées pour la consommation intérieure, il faut le ranger au premier rang parmi les branches de notre commerce.

Il n'est pas possible de déterminer, d'après les circonstances particulières à l'année dernière, les perspectives des différentes branches de commerce ; cependant il est connu que depuis le commencement de l'année un changement essentiel et très-général s'est fait sentir ; mais il est à remarquer que tandis que d'autres branches ont souffert, les exportations de matériaux pour les manufactures étrangères, celles du coton filé et du fer, ont augmenté. Il peut certainement y avoir des circonstances particulières qui ont influé même sur ces exportations, comme, par exemple, l'extrême cherté des articles en 1825. (Globe.)

— On vient de recevoir à Londres des nouvelles favorables du capitaine Franklin et de ses compagnons de voyage. Ces nouvelles se trouvent dans le Journal du Détroit, en date du 15 du mois de mai, qui contient des dépêches datées de Saulte-Sainte-Marie le 29 avril 1827. Lorsque le messenger qui en était porteur est parti, en octobre, du fort Franklin, toutes les personnes de l'expédition jouissaient d'une bonne santé. Le capitaine Franklin et ses compagnons de voyage étaient attendus à Saulte-Sainte-Marie au mois de juillet, sur leur retour en Angleterre. Voici tout ce qui a transpiré relativement à l'expédition.

Les voyageurs ont établi le fait important de la continuité de la communication par eau depuis l'embouchure de la Coppermine jusqu'à la rivière Mackensie, et ils ont poussé de là leurs excursions et leurs recherches jusqu'au 149° degré 48 minutes de longitude ouest. A ce point ils ont été forcés par la densité des brouillards de renoncer au dessein de se rendre dans l'Océan Pacifique par le cap de glace.

Du 2 juillet.

Aujourd'hui les deux chambres ont été prorogées par une com-

mission de pairs nommée par S. M. Le lord chancelier a lu le discours suivant :

« Messieurs et Messieurs, nous avons reçu l'ordre de S. M. de vous faire connaître la satisfaction qu'elle éprouve en pouvant, par suite de l'expédition des affaires publiques, vous dispenser de l'obligation d'être présents au parlement.

» S. M. nous a donné l'ordre de vous informer qu'elle continue à recevoir des puissances étrangères l'assurance de leurs desirs ardents d'entretenir des relations amicales avec S. M. ; et que tous les efforts de S. M., toutes ses communications avec ses alliés, ont toujours pour but de terminer les hostilités qui existent, et de maintenir la paix générale.

» Messieurs de la chambre des communes, S. M. nous a donné l'ordre de vous remercier pour les subsides que vous avez accordés pour le service de l'année, et de vous assurer que S. M. a ordonné qu'on examinât avec soin l'état financier du pays, afin de diminuer les dépenses autant que le permettent les exigences du service public, les intérêts, l'honneur et la bonne foi de la nation.

» Messieurs et Messieurs, S. M. a la confiance que vous partagez le plaisir qu'elle éprouve des indications de la reprise graduelle des travaux dans le pays de fabriques. S. M. a l'espoir que, quoique vos délibérations relativement aux lois céréales n'aient pas conduit à l'arrangement définitif de cette question importante pendant la session actuelle, elles seront reprises dès le commencement de la session prochaine, et qu'on fera définitivement un arrangement qui pourra satisfaire les desirs raisonnables et concilier les véritables intérêts de toutes les classes des sujets de S. M.

— Samedi dernier, S. M. a reçu, à l'heure qu'elle avait daigné indiquer, l'adresse présentée par la cité de Londres ; elle est conçue en ces termes :

« Très-gracieux souverain,

» Nous, de votre majesté, fideles et loyaux sujets, les lord-maire, alderman et communs de la cité de Londres, assemblés en conseil, demandons la permission de renouveler à V. M. l'expression de nos sentimens les plus ardents de vénération et de respect.

» En exprimant notre respect sans bornes pour la constitution de notre patrie, dont la prérogative de la couronne forme une partie très-considérable et très-essentielle, nous nous réjouissons de voir que dans la formation d'une nouvelle administration, V. M. paraît avoir usé de cette prérogative dans les circonstances très-difficiles, d'une manière pleine de dignité et tout à fait constitutionnelle.

» Nous espérons que les ministres de V. M., agissant selon une politique éclairée et libérale, useront des pouvoirs qui leur ont été confiés par elle, de telle sorte que la prérogative de la couronne reste intacte, et que les libertés et le bonheur du peuple puissent être maintenus et protégés.

» Permettez-nous d'assurer V. M. que nous coopérerons de tout notre pouvoir à toute mesure qui pourrait être essentielle à l'avancement de ces importants objets, et que nous ne céderons à aucun des fideles sujets de V. M. en attachement pour sa royale personne et pour sa royale famille.

S. M. a fait la réponse suivante :

» Je reçois avec satisfaction la loyale et soumise adresse des lord-maire, alderman et communs de la cité de Londres.

» Quelques difficultés que j'aie pu éprouver dans l'exercice de ma juste prérogative dans les circonstances mentionnées dans l'adresse, la conviction que je n'avais en vue d'autre objet que le bien public m'a donné la force de les affronter et de les surmonter.

Tous les membres de la députation ont eu l'honneur de baiser la main de S. M.

TURQUIE.

Constantinople, 11 juin.

Les efforts des ministres d'Autriche et de Prusse pour engager la Porte à accepter les propositions des ministres russe, français et anglais, conformément au protocole de Saint-Petersbourg du 4 avril 1826, ont complètement échoué. Le reis-effendi a enfin remis à tous les ministres des puissances alliées une note écrite dans la forme d'une déclaration dans laquelle sont reproduites les réponses verbales précédentes du reis-effendi, et où l'on a rappelé en outre les dernières résolutions du congrès de Vérone, dans lesquelles on sait qu'il fut déclaré qu'on ne se mêlerait en rien des affaires de la Grèce. Cette déclaration du divan doit avoir été remise dès le 9 aux envoyés de Russie et d'Angleterre ; les ministres des autres puissances l'ont reçue hier et aujourd'hui.

Il est remarquable que la Porte se montre néanmoins disposée à déférer aux demandes de la Russie à l'égard des clauses préliminaires d'Akerman, ce dont plusieurs faits récents ont donné la preuve. Cette circonstance avait fait espérer dans les derniers tems que la Porte accepterait de même les autres propositions. D'un autre côté, il est assez vraisemblable que les événemens d'Athènes et la reddition de l'Acropolis ont contribué à ce refus, quoiqu'on ne dût guère espérer que le divan accepterait des propositions qui, sous beaucoup de rapports devaient produire des

résultats plus désavantageux pour la Porte qu'une résistance courageuse.

Les armemens et envois de troupes dans l'Attique continuent toujours, et comme on doit avoir expédié en Asie un firman pour hâter de nouvelles expéditions de troupes en Europe, il est clair que la Porte espère, en écrasant promptement l'insurrection, écarter tout-à-fait la question d'intervention.

M. de Ribeaupierre a expédié par Odessa et par Bacharest des courriers pour Saint-Pétersbourg, avec la réponse écrite du reis-effendi. Tous les regards sont fixés de ce côté.

(Gazette d'Augsbourg.)

VARIÉTÉS. HYGIÈNE PUBLIQUE.

DE LA PESTE.

Grâces aux progrès de l'hygiène, nous ne voyons plus, comme autrefois, la peste exercer ses ravages dans la partie occidentale de l'Europe. Néanmoins, comme elle nous menace incessamment, et qu'à la plus légère négligence elle pourrait pénétrer dans nos lazarets, et de là dans l'intérieur des terres. On conçoit combien il serait avantageux, dans l'intérêt de l'humanité, de pouvoir déterminer d'une manière positive, quelle est la contrée de l'Orient qui en est le berceau. Non-seulement alors les mesures préserveuses pourraient être dirigées d'une manière plus rationnelle, mais on pourrait encore concevoir l'espérance de voir disparaître à jamais ce terrible fléau, en détruisant les causes qui le perpétuent dans les lieux où il est endémique. Sous ces divers rapports, la lettre insérée dans le *Journal des Débats* du 1^{er} juillet 1827, par M. le docteur Pariset, mérite de fixer l'attention des philanthropes, d'autant plus que les opinions de M. Pariset, secrétaire-perpétuel de l'académie royale de médecine, et médecin en chef des épidémies, exerceront probablement une grande influence sur les mesures hygiéniques que croira devoir prendre l'administration.

M. Pariset pense que la peste est endémique en Egypte, et qu'elle y est causée par les miasmes qui s'exhalent de la terre dans laquelle on dépose les corps des hommes et des animaux depuis qu'on a rejeté la pratique des embaumemens; terre qui se trouve détrempée et délayée par les eaux du Nil pendant une partie de l'année, et ensuite soumise pendant plusieurs mois à l'action d'un soleil brûlant. Il croit que l'usage adopté par les anciens Egyptiens, d'embaumer les corps des hommes et des animaux, était une affaire non de religion, mais d'hygiène. « Ainsi, dit M. Pariset, cette pratique ayant été suivie pendant près de deux mille quatre cents ans, l'Egypte a été, pendant cette longue suite de siècles, un pays des plus sains du globe; et ce n'est que depuis la cessation de cet usage, vers le 4^e siècle de notre ère, qu'on a vu apparaître la peste d'Orient, qui de là, s'est répandue si souvent sur la surface du monde. En conséquence, l'auteur conclut qu'un des moyens les plus directs, et peut-être l'unique moyen de tarir les sources de la peste, serait de rétablir la pratique des embaumemens; pratique très-facile en Egypte où la nature a prodigué le *natrum* propre à saponifier les matières animales et à les convertir en momies. Ajoutez, comme moyens auxiliaires, dit M. Pariset en terminant sa lettre, le rétablissement des canaux, la bonne police des villes, etc., et si une épidémie de peste vient à se déclarer, le soin d'employer les chlorures pour purifier les vêtements et désinfecter les maisons; il est probable qu'au bout de 5 ou 6 ans de l'emploi de ces moyens, on ne verra plus de véritable peste en Egypte, ni dans aucun lieu du monde, supposé toutefois que la peste n'a de foyer originel que l'Egypte. » Mais cette opinion, que l'Egypte est l'unique foyer d'où émanent les miasmes pestilentiels pour aller ravager les autres contrées, opinion déjà émise, il est vrai, par des hommes qui méritent toute confiance, tels que MM. Desgenettes, Larey, Fodéré, etc., n'est pas absolument démontrée, comme le prouvent les faits recueillis, par d'autres observateurs également recommandables.

Ainsi M. de Butel, qui, après un séjour de 15 années, tant à Alexandrie qu'à Constantinople, a publié, dans ces derniers tems, un excellent mémoire sur la peste, soutient que c'est à Constantinople que cette maladie règne d'une manière permanente, et que c'est du sein de cette capitale qu'elle est importée dans les diverses échelles du Levant; toujours il a vu la peste être apportée à Alexandrie par des vaisseaux venus de Constantinople. Le climat de la Basse-Egypte, bien loin d'être un foyer de miasmes pestilentiels, est, selon M. de Butel, (si on en excepte Rosette, qui est située au milieu des risières), un des plus salubres et un de ceux où l'on rencontre le plus rarement des fièvres de mauvais caractères. Il a observé que la peste, bien loin d'être endémique en Egypte, cesse toujours d'y exercer ses ravages dans le courant de juin ou de juillet, par l'effet de la rosée abondante que déposent les nuages, qui, à cette époque de l'année, parcourent l'atmosphère pour aller s'abattre en Ethiopie, et causer ainsi l'inondation qui fertilise le sol de l'Egypte. Il ne faut que 15 jours pour que cette rosée bienfaisante détruise absolument le germe de la maladie; au moment même où elle com-

mence à tomber, presque tous les malades infectés en reçoivent la plus douce influence, la contagion perd aussitôt de son activité, et le retour à la santé en est bientôt la suite. Cette observation constante, fait qu'en Egypte on peut annoncer d'avance que la peste aura un terme à telle époque, tandis qu'à Constantinople, ce fléau prolonge indéfiniment ses ravages. Enfin, M. Olivier, membre correspondant de l'institut, dans un mémoire publié en l'an 6, (*de l'influence du climat de l'Egypte sur la santé de ses habitans*.) avait déjà émis l'opinion soutenue depuis par M. de Butel, que l'Egypte n'est point le berceau de la peste. « L'observation a appris, dit cet auteur, que cette cruelle maladie n'est point originaire de l'Egypte, qu'elle y est presque toujours introduite de Constantinople avec les pelleteries que le commerce fait passer annuellement à Alexandrie. »

En admettant même, avec M. Pariset et les auteurs déjà cités, que la peste n'est endémique que dans la Basse-Egypte (ce qui n'est pas démontré, ainsi que nous croyons l'avoir prouvé), on ne devrait pas en conclure nécessairement qu'elle y est produite par les miasmes qui se dégagent des corps des hommes et des animaux enlouis dans la terre, et qu'on la ferait disparaître en revenant à l'antique usage des embaumemens, puisqu'on peut l'attribuer à d'autres causes.

Ainsi, avant d'arriver en Egypte, le Nil traverse, dans l'Abysinie et le royaume de Sennaar, plusieurs lacs fangeux où il se charge de débris de substances organisées qu'il dépose sur le sol de la Basse-Egypte pendant l'inondation, et qui sont les sources de l'extrême fécondité du sol, et peut-être aussi des maladies pestilentielles qui se déclarent au moment où les eaux du Nil s'étaient retirées, toutes ces matières septiques restent exposées à l'action d'un soleil brûlant.

Enfin, ce qui prouve d'une manière irrévocable que la pratique des embaumemens ne ferait pas disparaître la peste, ainsi que le croit M. Pariset, c'est qu'il est bien démontré par la lecture des livres saints, que ce fléau exerçait déjà ses ravages en Egypte dans les tems les plus reculés, lorsque tous les corps étaient religieusement embaumés, et conservés dans les cavernes de la Haute-Egypte.

Puisque dans l'état actuel de la science, il n'est pas possible de démontrer quel est le foyer originel de la peste, nous pensons que le plus sûr moyen de la voir disparaître à jamais, serait de refouler loin de la Grèce et de l'Egypte les Barbares dont la présence souille depuis si long-tems ces belles contrées, antique berceau de la civilisation et des arts, bien plus que de la peste qu'ils y ont fixée par le dogme absurde de la fatalité, qui s'oppose à tous les perfectionnemens ainsi qu'à tous les soins hygiéniques.

A. B., D.-M.-P.

VENTE.

Demain lundi neuf du présent mois de juillet 1827, à onze heures du matin, on vendra aux enchères, rue Louis-le-Grand, n° 25, au 1^{er} étage, la bibliothèque et les instrumens de chirurgie de feu M. Dussaussoy, qui était docteur en médecine et en chirurgie à Lyon.

Mercredi onze de ce dit mois, on vendra dans le même appartement, Paragenterie, les diamans, montres et autres bijoux, dépendant de la succession de défunte dame veuve Dussaussoy, née Manet.

Rousset père, commissaire-priseur.

AVIS.

LUNDI CLOTURE.

Les sieurs Thomas Gulley et Smitt, de Londres, ont l'honneur d'avertir le public que leur collection de serpens vivans, ouverte à la curiosité sur la place Louis XVI, aux Brotteaux, vient d'être enrichie de plusieurs pièces intéressantes; on y voit entre autres :

1^o Deux serpens à sonnettes, au lieu d'un seul. Le nouveau est beaucoup plus beau que l'autre et d'une dimension presque double.

2^o Deux Boa Constrictor;

3^o Deux serpens arlequin;

4^o Deux nouveaux crocodilles, ce qui en porte le nombre à 4;

5^o Deux camélions de toute beauté.

Les propriétaires ont en outre une collection d'oiseaux de divers pays, remarquable par sa variété et par sa richesse.

Le prix des places n'est pas augmenté. On donne à manger aux serpens tous les jeudis à 5 heures.

Fonds de café et cabaret bien achalandé, dans une des meilleures positions des Brotteaux, à vendre pour cessation de commerce.

S'adresser au bureau du Journal.

BOURSE DE PARIS du 5 juillet 1827.

Rentes — 5 p. 100. jouiss. du 22 mars 1827. — 102 f. 70 c.	Actions de la banque 2000
Rentes — 5 100. jouiss. du 22 déc. 72 f. 15 c. 4	Fonds étrangers.
Ann. à 4 p. 100.	Rent de Naples, cert. falc. 77 1
Obl. de la v. de Paris.	Obl. de Naples, comp. Rothschild en liv. sterl.
Quatre Canaux.	Rentes d'Esp. cert. franc.
Caisse hypothécaire 880	Emp. royal d'Esp. 1826. 58
	Emprunt d'Haiti. 640 f.

